

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: TURBICEL
Nom chimique	: Cellulose
N° CE	: 232-674-9
N° CAS	: 9004-34-6
Type de produit	: Usage œnologique
Formule brute	: (C6H10O5) <sub>n</sub>
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: E 460(i)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Support pour levures dans les milieux fortement clarifiés.

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

LAFFORT FRANCE  
Boîte postale CS 61611  
33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE  
T +33 (0)5 56 86 53 04 - F +33 (0)5 56 86 30 50  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT CHILE  
PARCELA 233, LOTE 2,  
COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL  
9540000 PAINE - CHILE  
T +56 22 979 1590 - F +56 9 5201 7140  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT ITALIA  
S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.  
15057 TORTONA AL  
T +39 0131 863 608 - F +39 0131 821 305  
[laffortitalia@laffort.com](mailto:laffortitalia@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT SOUTH AFRICA  
32 ZANDWYK PARK

##### Distributeur

LAFFORT AUSTRALIA  
23 BURWOOD AVENUE  
WOODVILLE NORTH  
5012 SOUTH AUSTRALIA - AUSTRALIA  
T (08) 8360 2200  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Fabricant

LAFFORT ESPAÑA S.A.  
TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246  
20100 RENTERIA (Guipúzcoa) - ESPAÑA  
T 0034943344068 - F 0034943344281  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT NEW ZEALAND  
4/B GREENWOODS CLOSE  
TITIRANGI  
Boîte postale P.O. BOX 60-249  
1000 AUCKLAND - NEW ZEALAND  
T 64 (0) 21 322 290  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT USA  
1460 CADER LANE

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

7646 PAARL - SOUTH AFRICA  
T +27 21 882 8106  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

SUITE C  
CA 94954 PETALUMA - USA  
T +1 (707) 775 4530  
[laffortusa@laffort.com](mailto:laffortusa@laffort.com) - [www.laffortusa.com](http://www.laffortusa.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPOQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Medicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant  
Nom : TURBICEL  
N° CAS : 9004-34-6  
N° CE : 232-674-9

Nom	Identificateur de produit	%
Cellulose microcristalline - E 460(i)	(N° CAS) 9004-34-6 (N° CE) 232-674-9	100

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Informations plus détaillées: voir section 11.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans un local bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

Matières incompatibles : Ne pas mélanger avec des oxydants.

Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

TURBICEL (9004-34-6)		
France	Nom local	Cellulose (fibre de papier)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Espagne	Nom local	Celulosa
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2018. INSHT

Cellulose microcrystalline - E 460(I) (9004-34-6)		
France	Nom local	Cellulose (fibre de papier)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Espagne	Nom local	Celulosa
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2017. INSHT

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Équipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des mains:

En cas de risque de production excessive de poussières. Porter des gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.11		EN 374

##### Protection oculaire:

Utiliser une protection des yeux selon EN 166, conçue pour protéger contre les poudres et poussières

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. EN 143

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Type P1		

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Caractéristiques du produit.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 5 - 7,5 100g/L - 20°C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: ≈ 500 Non applicable
Température de décomposition	: ≈ 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 0
Densité relative	: 1,5 Non applicable
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Cellulose microcristalline - E 460(f) (9004-34-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Cellulose microcristalline - E 460(I) (9004-34-6)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable. Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale dans les conditions recommandées.
------------------------------	--

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Cellulose microcristalline - E 460(I) (9004-34-6)

Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.
------------------------------	--

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.



# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé  
N° ONU (IMDG) : Non réglementé  
N° ONU (IATA) : Non réglementé  
N° ONU (ADN) : Non réglementé  
N° ONU (RID) : Non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

TURBICEL n'est pas sur la liste Candidate REACH

TURBICEL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Usage œnologique.

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : TURBICEL est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : TURBICEL est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

# TURBICEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée  
giftige stoffen - Ontwikkeling

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : \*.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté	
6.1	Mesures générales	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Ajouté	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
7.3	Utilisations finales spécifiques	Ajouté	

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*